Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TUNIS

Rôle du chef d'îlot

Le chef d'îlot participe au dispositif de l'îlotage, base du plan de sécurité et, à ce titre, représente un groupe de ressortissants français. Il participe aux comités de sécurité (généralement deux par an, sauf circonstance exceptionnelle) présidés par l'Ambassadeur de France et, pour ceux qui sont dotés d'un appareil de communication, à des essais radio réguliers.

Il constitue un relais avec la communauté française, pour la transmission et le recueil d'informations et de consignes en cas de besoin et à la demande de l'ambassade ou du consulat général.

Lorsqu'une situation d'urgence se produit, le chef d'îlot se tient informé en permanence de l'évolution de la situation. En cas de crise, il informe le consulat général de la situation des ressortissants français: malades, blessés, personnes âgées, enfants isolés, etc. Le chef d'îlot doit toujours garder sang-froid et motivation. On doit pouvoir compter sur lui en cas de crise, en particulier comme relais d'information, sans, bien entendu, mettre en péril son intégrité physique.

En revanche, il n'a aucune compétence en matière de démarches administratives au profit de nos compatriotes.